



Note d'information
Dispositif de soutien contre les violences domestiques
Crise Covid19
Informations au Samedi 04 Avril 2020.

Le contexte particulier de confinement lié à la pandémie de Covid-19 voit la recrudescence des violences conjugales et intrafamiliales. **Pour lutter contre ces violences, il existe d'autres dispositifs que l'appel téléphonique.**

Ces dispositifs sont les suivantes :

❖ **Plateforme dédiée :**

La plateforme en ligne « arretonslesviolences.gouv.fr » vous permet de signaler des violences, que vous en soyez victime ou témoin, et de bénéficier d'assistance et de conseils ; durant toute la durée du confinement. Elle est gratuite, anonyme, sécurisée et disponible 24h/24 et 7 jours sur 7. Elle assure un accueil et une orientation personnalisés.

Ce portail vous permet notamment de :

- **savoir si vous êtes concerné** : des témoignages relatent des propos et comportements violents. Si vous vous y reconnaissez, vous pouvez en parler car la loi vous protège
- **savoir qui contacter**, que vous soyez victime ou témoin : une personne de confiance, un médecin, une assistante sociale, la gendarmerie ou la police, une association spécialisée
- **savoir comment bien agir** pour aider si vous êtes témoin ou confident
- **faire un signalement** en ligne
- **apprendre à effacer vos historiques de connexions** selon le navigateur que vous utilisez.

Cette plateforme donne aussi des informations et outils aux professionnels.

❖ **Dispositifs spécifiques :**

Tout d'abord, une **victime peut se rendre dans la pharmacie la plus proche de son domicile**, où elle sera accueillie et où **l'alerte sera immédiatement donnée auprès des forces** de l'ordre pour une prise en charge rapide. La personne peut prétendre sortir de son domicile pour aller faire des courses et remplir l'attestation en cochant la case correspondante. **Toutefois, il ne pourra lui être reproché de s'être échappée sans attestation.**



Ensuite, vous pouvez également **envoyer un SMS au 114** : pour éviter d'appeler le 17 **si vous êtes en danger et dans l'impossibilité de parler**. Ce numéro d'urgence est habituellement utilisé par les personnes sourdes et malentendantes. Les services de police, de gendarmerie, le SAMU, ou les sapeurs-pompiers seront contactés.

❖ Pour les enfants

Le 119, **numéro d'appel pour l'enfance en danger**, continue à être **valable 24h/24 et 7j/7**. Il est gratuit depuis tous les téléphones et n'apparaît pas sur le relevé téléphonique. Il permet de signaler une situation d'enfant en danger, même anonymement.

❖ Risque de Burn out parental

Face au risque de burn out parental notamment lorsqu'un un enfant ou un bébé ne cesse de pleurer, des conseils existent.

Secrétaire d'État chargé(e) de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, invite à se référer « guide des parents confinés : 50 astuces de pro » disponible sur ce lien : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/03/Guide-des-parents-confinés-50-astuces-de-pro.pdf>

Il est conseil dans tous les cas de :

- Rompre l'isolement : joindre un proche ou quelqu'un de confiance au téléphone
- Atténuer le sentiment de persécution par le bruit des pleurs : allumer la radio ou la télévision
- Laisser l'enfant en sécurité dans son lit quitte à le laisser pleurer
- Demander de l'aide par tous les moyens, y compris en contactant son médecin traitant son pédiatre, ou en appelant le 15



❖ **Numéro et site à retenir durant cette période et après :**

- <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> - Site d'information, de signalement et d'aide pour les personnes victimes de violences domestiques. ;
- **3919** - N° gratuit pour les **femmes victimes de violence** pour être écouté, informé, orienté
- **119** – N° gratuit pour **les enfants en dangers** pour signaler
- **114** – N° gratuit par **SMS d'Urgence** pour les secours (service étendu aux violences domestiques pendant la période de confinement)
- **17** – N° gratuit d'Urgence service **police**.

*G. LANGLET – Assistant social
Réseau Rhône-Alpes SEP*